

DREDVal - UVSQ  
 Date : 25/08/15  
 N° Arrivée : 221

Pour attribution :

VPCS  
 Dir. Recherche  
 Dir. Adj. Recherche  
 Adm. Pilotage Recherche  
 FED  
 Valo  
 Gestion Contrats  
 Secrétariat

Autre :  
 Université Versailles St Quentin-en-Yvelines  
 Monsieur Jean-Luc Vayssiere  
 Président  
 55 avenue de Paris  
 78035 VERSAILLES CEDEX

Paris, le 17 juillet 2015

*VH  
 RL*

*Pour diffusion  
 Université de la  
 Pierre de la  
 Nature*



Direction d'appui à la structuration  
 territoriale de la recherche

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
 3, rue Michel-Ange  
 75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
 F. 01 44 96 48 62

Objet : Ouverture de la campagne 2016 d'accueil des enseignants-chercheurs en délégation au CNRS

Monsieur Le Président, Cher Collègue,

Conformément aux articles 11 et suivants du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié, les enseignants-chercheurs ont la possibilité de demander à être placés en position de délégation pour activité de recherche au CNRS.

Cette formulation traduit le fait que pendant cette période, l'enseignant-chercheur n'est ni en position de mise à disposition ni en détachement au CNRS. Il est déchargé de tout ou partie de ses enseignements afin de se consacrer au projet de recherche qui aura été validé par nos deux établissements. En contrepartie, le CNRS verse à l'établissement une compensation financière à hauteur de 11200 euros pour un temps plein.

J'attire votre attention sur le fait que l'accueil en délégation sera prononcé dans une unité liée au CNRS.

Comme l'année dernière, le CNRS souhaite utiliser ce dispositif pour conforter la politique scientifique qu'il partage avec les établissements sur ce site : thématique forte et prioritaire de ce partenariat, sujets en émergence, projets interdisciplinaires, PEPS de site...

Je vous informe dès à présent que le CNRS ouvrira, fin août – début septembre sa campagne d'accueil en délégation d'enseignants-chercheurs pour l'année universitaire 2016-2017.

L'ouverture de la campagne 2015 a été sensiblement avancée par rapport aux années précédentes afin qu'une véritable réflexion partagée puisse s'établir dès que possible entre votre établissement et le CNRS dans le cadre de la politique de site.

Le directeur scientifique référent (DSR), avec l'appui du délégué régional (DR), sera votre interlocuteur pour ces discussions.

Les dossiers et la procédure à suivre pour le dépôt des candidatures seront accessibles sur le site internet de la DRH du CNRS.

La procédure est, depuis 3 ans, entièrement dématérialisée ; les dossiers devront être saisis<sup>1</sup> par votre établissement sur une plateforme partagée : CoRe

Pour procéder à ce dépôt, il sera nécessaire d'avoir des droits sur l'outil CoRe.

A cet effet, je vous remercie de me faire connaître, par retour de courriel, au plus tard début septembre 2015, à l'adresse support.adel@cnrs.fr la liste des personnes habilitées à la saisie des dossiers par votre établissement.

<sup>1</sup> Pour chaque enseignant-chercheur : La saisie est accompagnée du dépôt d'un (et un seul) fichier électronique, au format pdf (taille maximale : 20 Mo) identifié comme suit : NOM\_Prénom.pdf

Dossier suivi par :

Pôle Relations avec les Etablissements  
 d'enseignement supérieur et de recherche  
 e-mail : support.adel@cnrs.fr

Frédéric FRANCOIS-ENDELMONT  
 T. 01.44.96.40.56

Assistant : Romain MARTIN  
 T. 04.44.96.47.12

Nos réf. : JNV/FFE/DE-DASTR-2015-525  
 (207)

Une note technique leur précisant les modalités de dépôt et le fonctionnement de la plateforme leur sera adressée en retour par courrier électronique.

Outre ce dépôt sur CoRe, l'extrait du procès-verbal du Conseil Académique de votre établissement (ou de l'instance compétente), devra également parvenir à la Délégation régionale de proximité au plus tard le 14 décembre 2015.

Vous serez invité à assortir vos propositions d'une notation (A+, A, B ou C), éventuellement complétée d'un classement et de toute indication qui vous semblerait nécessaire pour éclairer l'institut dans la phase d'évaluation et qui interviendrait dans la phase de discussion avec le CNRS (fin mars, début avril 2016\*)

A cet effet, la classification suivante vous est proposée :

- A+ → dossier très prioritaire, en adéquation avec les thématiques prioritaires définies conjointement entre le CNRS et l'établissement
- A → dossier fortement soutenu par l'établissement et s'inscrivant dans sa politique scientifique
- B → bon dossier bénéficiant d'un avis favorable
- C → dossier non prioritaire pour l'établissement

Il convient de noter que les demandes de renouvellement de délégation feront l'objet de la même procédure que les nouvelles demandes.

Le CNRS établira, début mai 2016\*, la liste définitive des bénéficiaires d'un accueil en délégation afin de vous permettre de prendre dans les meilleurs délais les dispositions qu'impose la gestion des services d'enseignement.

En effet, les délégations au CNRS de ces enseignants-chercheurs sont susceptibles d'entrer en vigueur pour certains dès le 1<sup>er</sup> septembre 2016 et pour les autres le 1<sup>er</sup> février 2017.

J'espère que ce courrier de lancement vous permettra d'organiser l'agenda des instances afin de nous transmettre les dossiers complets, assortis des avis du Conseil Académique (ou de l'instance compétente) au plus tard à la mi-décembre 2015, comme indiqué précédemment.

Un prochain message vous précisera les modalités techniques ainsi que les liens utiles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, Cher Collègue, l'expression de mes salutations les meilleures.

(\* correctif)



Jean-Noël Verpeaux,  
Directeur

*Copies :*

*Monsieur Jacques Martino, Directeur scientifique référent  
Monsieur Dominique Dunon-Bluteau, adjoint au Directeur scientifique référent  
Monsieur Philippe Cavalier, Délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord*



